



Accident camion de société

Par **joline**, le **27/02/2016 à 12:17**

Bonjour,rnrnIl y a 5 jours, j'étais sur mon lieu de travail et, en sortant d'un parking de supermarché, j'ai percuté un poteau avec l'avant du camion de société.rnrnMes questions sont les suivantes : rn- suis-je à 100 % responsable ? mon patron veut que je fasse un constat.rn- suis je obligé de le faire ? et a t-il le droit de me réclamer les frais de réparation ou la franchise ?rn- peut-il me licencier ?rnrnMerci et cordialement.

Par **Lag0**, le **27/02/2016 à 12:26**

Bonjour,rnA priori, vous êtes bien responsable à 100%, je ne vois rien qui pourrait en faire douter.rnLe constat doit être fait, bien entendu, pour les assurances. rnL'employeur ne peut pas vous réclamer d'argent, ce serait une sanction pécuniaire ce qui est interdit.rnEn revanche, il peut vous sanctionner par toute sanction légale prévue au règlement intérieur, avertissement, mise à pied, licenciement...

Par **joline**, le **27/02/2016 à 12:49**

merci de me répondre aussi rapidement donc se que vous me dites c'est que je risque de perdre mon travail mais je ne paierais rien par rapport au dommages causés?cdlt

Par **Lag0**, le **27/02/2016 à 15:33**

Un licenciement me paraît tout de même une sanction disproportionnée et serait contestable à mon avis. Mais c'est l'employeur qui décide des suites à donner. Il peut, pourquoi pas, ne prononcer aucune sanction...